
COMMUNIQUÉ DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Aigle, le 22 décembre 2011

L'AGGLOMÉRATION DEVIENT RÉALITÉ : LE PROJET ABOUTIT AVEC LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LES PARTENAIRES

Chablais Agglo, le projet intercantonal d'agglomération du Chablais, a été très largement approuvé par les législatifs des communes d'Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon. Le soutien des cantons de Vaud, du Valais et de l'Association régionale Chablais Région lui est également acquis. Avec la stratégie territoriale, ce sont 61 mesures infrastructurelles qui seront soumises à l'examen de la Confédération. Le coût total des mesures prioritaires (2015-2018) est estimé à 167.1 millions de francs.

Entamé en 2008, avec la signature de la Charte d'intention, et mis en consultation publique au mois de mai 2011, le projet d'agglomération du Chablais vient donc de franchir avec la signature de la Convention d'agglomération l'ultime étape afin de procéder au dépôt du dossier final à Berne. Les 6 communes partenaires ont validé un paquet de mesures infrastructurelles -61 en tout- de nature communale, intercommunale voire intercantonale. Le premier coup de pioche sera donné en 2015 et l'ensemble des mesures prévues devront être réalisées pour 2025. Le projet, réalisé par le bureau Team+, prévoit une amélioration de la desserte en transports publics –dont la mise en service de 3 lignes de bus, d'un transport à la demande ainsi que la restructuration de la ligne AOMC-, une offre de stationnement accrue –avec notamment la mise en service ou l'adaptation de P+R et de parkings-, un réaménagement du réseau routier et un développement des réseaux de mobilité douce. En cohérence avec ces mesures de mobilité, le projet déploie une stratégie de développement territorial, portant sur le paysage et l'environnement et l'urbanisation, afin d'accompagner les prévisions de croissance de +14'000 habitants et de +7'000 emplois d'ici à l'horizon 2025. Le coût total des 46 mesures de priorité A (2015-2018) est devisé à 167.1 millions de francs, dont 44 millions, imputés à la restructuration de la ligne AOMC, seront pris entièrement en charge par l'article 56 de la loi sur les Chemins de fer. Les 15 mesures de priorité B (2019-2022) sont estimées à un coût global de 38.8 millions.

Afin de mener à bien les différents chantiers, l'agglomération continuera de s'appuyer sur un comité de pilotage et un groupe technique. Egalement, la Convention prévoit la création d'un bureau et d'une conférence d'agglomération. Concernant le financement, un accord de prestations sera passé pour chaque chantier entre les partenaires concernés. La Confédération quant à elle se prononcera sur la hauteur de sa participation financière à la fin du premier semestre 2013. Sur les 6 milliards de francs mis à disposition en 2008, il reste une enveloppe d'un peu plus d'1 milliard pour les projets de 2^{ème} génération, dont fait partie Chablais Agglo.

Personnes de contact : M. Antoine Lattion, président du COPIL (079 211 96 73)
M. Georges Mariétan, président du groupe technique (079 219 23 67)
M. César Conforti, Team+, bureau mandataire (079 413 46 54)

Adresse de contact : CHABLAIS AGGLO, Place Centrale 3, CP 1295, 1870 Monthey 2

Pages web : www.chablaisagglo.ch

Mise en ligne du dossier final dès le 23 décembre

Mail de contact : oidc@chablais.ch